

**Décision n° 2010/01-07 relative  
à l'habilitation de l'École des hautes études d'ingénieur  
(HEI)  
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

A : examen de l'habilitation arrivant à échéance en phase avec le calendrier national périodique

- Vu la demande présentée par l'École des hautes études d'ingénieur (HEI) dans le cadre du renouvellement périodique des habilitations
- Vu le rapport établi par Henry Thonier (rapporteur principal), Paul Gaillard (CTI) et Hélène SAINTOBERT (expert), et présenté lors de la séance plénière du 12 janvier 2010
- Le directeur Jean-Marc IDOUX entendu

**La Commission des Titres d'ingénieur a adopté la présente décision :**

L'École des hautes études d'ingénieur (HEI), créée en 1885, est située dans les locaux de la Faculté Libre des Sciences de Lille. C'est une école gérée par une association selon la loi de 1901 ; elle a été habilitée par la CTI pour la première fois le 2 avril 1935 et a été reconnue par l'État le 18 juin 1968.

En 2005, elle a intégré la formation de l'École Supérieure des Techniques Industrielles et des Textiles (ESTIT).

Elle a été habilitée en 2004 pour une durée de 6 ans. Les principales recommandations portaient sur le développement de la recherche, de la démarche qualité et des échanges internationaux.

HEI demande le renouvellement de l'habilitation du diplôme d'ingénieur sans spécialité qu'elle délivre et l'ouverture à la rentrée 2011 d'une formation par l'apprentissage de ce diplôme unique sur le site de Châteauroux. L'examen de cette partie du dossier a été reporté à la plénière de février 2010, la présente décision ne concerne que la formation sous statut d'étudiant préparée sur le site de Lille.

HEI se veut attentive à l'évolution des besoins des entreprises et des marchés tout en proposant aux étudiants un enseignement ouvert à l'entrepreneuriat et aux nouveaux enjeux du monde économique.

L'école comporte 7 départements (bâtiment et travaux publics, chimie et génie chimique, conception mécanique, énergies-électricité-automatique, informatique, management des systèmes, textiles), qui permettent d'offrir aux élèves un large choix d'orientations en fin de cursus.

L'École forme des ingénieurs en 5 ans ; le nombre total d'élèves est de 1 684 (703 en cycle préparatoire intégré et 981 en cycle ingénieur). En 2008, l'école a diplômé 269 ingénieurs en formation initiale et 4 en formation continue.

## **1/ Formation**

L'objectif de la formation est celui d'un ingénieur orienté terrain et management d'équipes. La fonction qui est intégrée par environ la moitié des effectifs d'une promotion est la fonction production.

En plus d'une culture scientifique à spectre large (sciences et techniques de l'ingénieur et une culture industrielle sur chacun des domaines d'activités), l'étudiant acquiert des compétences transversales en :

- Conduite de projets et méthodologies d'analyse
- Gestion et management des entreprises
- Formation humaine, Communication et Management d'équipes

## **2/ Évolution de l'école**

Lors de l'habilitation en 2004 la CTI avait émis les recommandations suivantes

- veiller à la qualité du recrutement,
- ramener les horaires des élèves à 800 heures par an,
- mettre les enseignements en informatique en conformité avec Références et Orientations,
- terminer la démarche ECTS,
- développer l'international par des échanges équilibrés,
- poursuivre la démarche qualité par des évaluations externes,
- développer la recherche et clarifier son rôle en adéquation avec la formation,
- veiller à l'équilibre enseignement/recherche pour les enseignants,
- associer davantage les représentants du monde industriel (non liés à HEI) dans toutes les instances,
- développer et clarifier les réseaux et les alliances.

Elles ont été en majeure partie prises en considération par la direction de l'école ; des résultats très significatifs ont été obtenus sur les principales, comme la qualité du recrutement, le développement de la recherche, l'adoption du système européen ou les relations internationales. Une démarche qualité a été mise en œuvre, même si certains éléments restent à finaliser.

## **3/ Synthèse de l'évaluation**

La CTI a noté les points forts de l'école

- Le bon environnement universitaire au cœur de Lille
- L'ancienneté et la notoriété de l'école, qui dispose d'un réseau important d'anciens diplômés
- L'appartenance à de nombreux réseaux et alliances
- L'enseignement généraliste donnant un large champ de compétences et gage d'une bonne adaptabilité des jeunes diplômés
- Les bonnes relations avec les professionnels
- La réactivité aux demandes des entreprises
- Des relations intérieures (direction, enseignants, élèves, personnel) satisfaisantes
- Une vie associative développée et une bonne valorisation de l'investissement étudiant

Et les points où elle doit progresser

- Un système qualité à formaliser
- Une évaluation des enseignements quasi-inexistante

- Une information interne (personnel, élèves) à développer, notamment sur les projets à long terme de l'école
- Des cours de renforcement en anglais insuffisants
- La relative faiblesse des échanges académiques et de la mobilité internationale
- Des relations formation-recherche à développer

En conséquence, la CTI décide le renouvellement pour une durée de **6 ans** à compter de la rentrée 2010, de l'habilitation de **l'École des hautes études d'ingénieur (HEI)** à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'École des hautes études d'ingénieur*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

La CTI **recommande** à l'école de :

- Développer la mobilité académique à l'international
- Poursuivre le développement des liens entre formation et recherche
- Mettre en place un système cohérent de la qualité
- Mettre en place des évaluations des enseignements systématiques et faire un retour aux étudiants
- Poursuivre les efforts dans l'enseignement des langues étrangères (anglais et autres langues)
- Envisager la croissance des effectifs en restant vigilant sur les critères de qualité et le taux d'encadrement.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué -sur demande de l'établissement à la CTI - au diplôme suivant : *Ingénieur diplômé de l'École des hautes études d'ingénieur (HEI)*

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 12 & 13 janvier 2010  
Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 9 mars 2010

Le président

Bernard REMAUD